

Communiqué de presse

Genève, le 19 avril 2021

Résultats d'exploitation 2020 positifs pour l'AVS et les APG, mais négatifs pour l'AI

L'**AVS** clôt l'exercice 2020 sur un résultat de répartition positif de CHF 579 millions. Ce résultat met un terme à la tendance baissière observée les années précédentes. Il s'explique par le financement supplémentaire de quelque CHF 2 milliards suite à l'acceptation par le peuple suisse de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), lors de la votation fédérale de mai 2019. Le résultat positif des placements du Fonds de compensation AVS (CHF 1 311 millions) est dû à une bonne performance malgré les turbulences extrêmes sur les marchés financiers durant l'année sous revue, causées par la pandémie de COVID-19. Les intérêts versés par l'AI sur sa dette envers l'AVS ont également légèrement contribué au résultat d'exploitation. Ils se sont élevés à CHF 51 millions pour l'exercice en cours, identiques à l'année précédente étant donné que ni le montant de la dette ni le taux d'intérêt (0.5%) n'ont connu de modification. Ainsi, le résultat d'exploitation de l'Assurance est de CHF 1'941 millions pour l'année 2020.

Le résultat de répartition négatif de l'**AI** (CHF -431 millions) s'explique par des charges ayant augmenté plus fortement que les produits. Le résultat des placements en 2020 (CHF 164 millions) est insuffisant pour compenser cette perte. Ainsi, le résultat d'exploitation se monte au total à CHF -267 millions. Il ne permet à nouveau aucune réduction de la dette de l'AI envers l'AVS. La dette reste ainsi stable à CHF 10'284 millions. Depuis le lancement du Fonds AI (01.01.2011), les résultats d'exploitation positifs de l'AI ont contribué à réduire sa dette envers l'AVS de CHF 4'660 millions.

Le résultat de répartition du régime des **APG** s'est quant à lui amélioré. L'Assurance clôture ainsi 2020 sur un bénéfice de CHF 134 millions. Le résultat d'exploitation s'élève à CHF 184 millions en raison de bons résultats sur les placements financiers (CHF 50 millions).

Chiffres-clés des assurances sociales en millions de francs pour 2020 et en comparaison avec l'année précédente									
	2020	AVS	2019	2020	AI	2019	2020	APG	2019
Recettes	46'556		44'084	9'163		9'101	1'771		1'748
Charges	-45'977		-45'254	-9'594		-9'484	-1'637		-1'695
<i>Dont intérêts sur la dette AI</i>				51		51			
Résultat de répartition	579		-1'170	-431		-383	134		53
Résultat des placements des Fonds de compensation	1'311		2'801	164		407	50		89
Intérêts sur la dette AI	51		51						
Résultat d'exploitation	1'941		1'682	-267		24	184		142

Comptes de résultat

Au total, les cotisations des assurés et des employeurs à l'AVS ont augmenté de 5.0%, ce qui s'explique en grande partie par l'entrée en vigueur de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Les cotisations à l'AI et au régime des APG ont quant à elles augmenté de 1.3%.

Les profils de risque et de placement similaires des trois assurances expliquent les différences faibles entre les résultats obtenus. Elles proviennent essentiellement des niveaux de liquidités différents de chacun des Fonds. La fortune totale de l'AVS (liquidités comprises) a dégagé un rendement de 4.05%, celle de l'AI un rendement de 4.29% et celle des APG un rendement de 4.34%.

Le montant de la fortune permettant de couvrir d'éventuelles pertes issues des comptes d'exploitation des assurances sociales est indiqué à la position du bilan « Liquidités et placements ». Il atteint désormais 72.7% (68.7% l'année précédente) des charges totales annuelles de l'AVS, 41.1% (46.1%) de celles de l'AI et 72.5% (58.8%) de celles des APG.

Au 31 décembre 2020, la fortune cumulée de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) s'élevait à CHF 38'568 millions (fin 2019 : CHF 36'470 millions), la part de l'AVS s'établissant à CHF 33'435 millions, celle de l'AI à CHF 3'946 millions et celle du régime des APG à CHF 1'187 millions.

Le résultat des placements des Fonds de compensation AVS/AI/APG a été présenté le 11 février 2021 à l'occasion de la conférence de presse de compenswiss. Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.compenswiss.ch/FR.

Le rapport annuel complet adressé au Conseil fédéral pourra être consulté en deuxième partie de l'année 2021 sur le site www.compenswiss.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : manuel.leuthold@compenswiss.ch

Eric Breval
Directeur
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : eric.breval@compenswiss.ch

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 50 collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.